

ECOLE LAIQUE 35 / S.N.U.D.I. FORCE OUVRIERE

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles



SNUDI-FO 35
35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tél: 02.99.65.36.63 le lundi et le mardi ;
06.43.03.93.67 les autres jours.
Fax : 02.99.31.64.32
E-mail : snudifo35@wanadoo.fr
Site : <http://snudifo35.fr>
CPPAP N° 0616 S 06431
Directeur J. JOSSELIN - Imprimé au siège du syndicat.
ISSN 1250 - 8098 (prix 0,3 €) Trimestriel

Dispensé de timbrage **RENNES C.T.C.**



PRESSE
DISTRIBUEE PAR

LA POSTE

Bulletin aux écoles

N° 120 - 17 septembre 2014

Pour le service public, défense inconditionnelle des statuts, création de tous les postes statutaires nécessaires!

C'est le combat de Force Ouvrière, contre pied total d'une politique faite d'austérité et d'attaques contre les statuts, les droits et garanties des personnels qui y sont attachés.

Nous l'avons déjà maintes fois dénoncé, la réforme territoriale du président de la République, le Pacte de Responsabilité, qui pille la Sécurité Sociale, les plans d'économie qui transfèrent sur les ménages les cadeaux fait au patronat, plus arrogant que jamais, sont suicidaires économiquement, socialement et démocratiquement.

Dans le premier degré en Ille et Vilaine, les conséquences sont très concrètes. La dotation départementale ne sera pas suffisante pour absorber la poussée démographique, et les taux d'encadrement ne connaîtront aucune amélioration. Les premiers méfaits de la généralisation de la réforme des rythmes scolaires PEILLON-HAMON, en fait de la territorialisation de l'école, se font sentir : ce sont les TRS, les titulaires remplaçants, les collègues à temps partiels, mais aussi les agents administratifs qui en font les frais.

Dans les écoles, le poids des municipalités, certaines formes d'ingérence se font d'ores et déjà sentir, de manière plus ou moins pressante. L'école des territoires, fondamentalement inégalitaire, vient se substituer à l'école de la République.

" Il faut sauver le service public."

Service public et Sécurité Sociale sont les deux piliers d'une République sociale, laïque, égalitaire et solidaire. Les remettre en cause, c'est remettre en cause les principes de la République. A Force Ouvrière, nous ne saurions l'accepter.

Des élections professionnelles auront lieu le 4 décembre (dans l'Education Nationale, du 27 novembre au 4 décembre, par scrutin électronique) dans l'ensemble de la Fonction Publique. Force Ouvrière sera présent dans tous les secteurs, tous les corps pour la défense des postes, des statuts, des salaires, des conditions de travail.

ECOLE LAIQUE 35
35 rue d'Echange
35000 RENNES
Routage 206
Rennes Centre de Tri
Dispensé du timbrage

SOMMAIRE

- P. 1 : Edito
- P. 2 : Compte-rendu CTSD (04/09/14)
- P. 3 : Compte-rendu CAPD (05/09/14)
- P. 4 : Compte-rendu groupe de travail (15/09/14)
- P. 5 : Droit syndical
- P. 6 : Tract national FNEC
Une rentrée sous le signe de l'austérité
- P. 7 : « Il faut sauver le service public »
- P. 8 : Bulletin d'adhésion 2014



Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tel : 02.99 65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours
Fax : 02.99.31.64.32 Mail : snudifo35@wanadoo.fr
Site : <http://snudifo35.fr>

SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE

Compte rendu du CTSD du 4 septembre 2014

Ce CTSD était consacré aux ajustements de rentrée. Nombre de situations signalées dès la phase de préparation en avril ont été pris en compte, les poussées d'effectifs ayant été très largement confirmées. Pour autant, l'IA était incapable de répondre à toutes les demandes d'ouverture.

En effet, la prévision de 968 élèves supplémentaires attendus dans le département va très probablement être dépassée (nous le saurons lors du bilan de rentrée), pour probablement atteindre plus de 1000 élèves. L'IA crée 43 classes nouvelles pour les accueillir. La dotation du département était calculée pour un maintien des taux d'encadrement. Ils seront donc vraisemblablement encore une fois dégradés (rappelons que le P/E de l'Ille et Vilaine, de 5.02, est un des 10 plus mauvais de France).

Il y a donc la communication du gouvernement sur la priorité à l'Education, les 60 000 créations de postes dans l'Education et la réalité : 1 100 postes dans le premier degré pour accueillir 38 000 élèves supplémentaires. L'IA a rappelé que sa carte scolaire s'inscrit dans le cadre de l'école territorialisée prévue par la loi de refondation.

Force Ouvrière est intervenue sur les dossiers qui lui ont été confiés. A l'issue du CTSD, l'IA qui ne disposait que de 1,5 poste en "réserve" n'a accepté qu'une seule ouverture supplémentaire. Concrètement, ce sont encore les collègues qui feront les frais de ce manque de moyens, et devront, parce que les poussées d'effectifs n'avaient pas été enregistrées en avril, accueillir et scolariser leurs élèves dans des conditions inacceptables (deux exemples : une école primaire à 136 élèves pour 5 classes, avec des double niveaux à 28, 29 élèves, une école maternelle à 96 élèves pour 3 classes).

En ce qui concerne la scolarisation des deux ans, la politique de l'IA annonce un nouveau recul. En effet, dans les deux exemples cités ci-dessus, bien que le nombre de TPS ne dépasse le plafond prescrit par l'IA, celui-ci refuse, en phase d'ajustement, de les prendre en compte. Il entend demander aux directeurs de ne s'engager sur l'accueil des deux ans qu'une fois la rentrée faite, ce qui est absurde. Quelle famille peut entendre qu'il faut attendre le 5 septembre pour savoir si son enfant sera accueilli ou non ? Cela ne peut, inévitablement, conduire qu'à une nouvelle baisse de la scolarisation de TPS et favoriser la fuite vers l'enseignement privé. C'est inacceptable!

Par ailleurs, ces ajustements de rentrée ne tiennent pas compte des poussées en cours d'année, qui sont d'ores et déjà attendues dans certaines communes. Depuis l'application de la LOLF de 2001, il n'y a plus de recrutement en cours d'année, notamment sur liste complémentaire; la seule façon de répondre aux situations d'urgence qui peuvent apparaître, c'est d'affecter, en amputant la brigade de remplacement, un moyen provisoire. Là encore, une telle politique n'est pas tenable.

Pour Force ouvrière, il faut en finir avec les politiques d'austérité. La priorité, c'est l'amélioration des conditions de travail. Cela passe avant tout par une baisse des effectifs par classe, le rétablissement et la création des moyens nécessaires à la prise en charge des élèves en difficulté, des élèves en situation de handicap, sur tout le département.

Compte rendu de la CAPD du 5 septembre 2014

Réforme des rythmes scolaires, affectation des TRS et temps partiels :

Du fait de la réforme des rythmes scolaires, un certain nombre de collègues ayant fait des demandes de temps partiel, n'ont pu obtenir satisfaction sur les jours non travaillés. Si c'est indifférent pour certains, pour les autres, le choix des jours non travaillés répond à un besoin bien précis.

Pour les TRS, la réforme des rythmes a totalement modifié la carte des décharges et compléments de service à effectuer. Pour ces collègues qui connaissent des conditions d'exercice difficiles, souvent subies, c'est un nouveau coup dur : nouvelles affectations, éclatement (4/4 temps sur 4 communes différentes) et éloignement géographique, etc.

Un groupe de travail aura lieu le lundi 15/9 à 14h pour étudier les situations posant problème.

Pour le SNUDI FO, ce groupe de travail, s'il est nécessaire, ne pourra répondre que partiellement aux difficultés. La seule vraie réponse, c'est l'abrogation des décrets PEILLON-HAMON.

Les situations signalées par le SNUDI ont été abordées lors de la CAPD. Le SNUDI FO interviendra lors du groupe de travail.

INEAT

Il n'y aura pas d'intégration supplémentaire.

Le SNUDI FO revendique l'accord de tous les INEAT. Ce sont des dizaines de collègues qui vivent des situations insupportables, parfois depuis plusieurs années. Cela ne peut perdurer.

Liste complémentaire

Il n'est pas prévu qu'elle soit rouverte. Si elle devait l'être, l'IA demandera à ce que les personnes recrutées ne soient pas intégrées dans le 35.

Le SNUDI FO revendique l'ouverture de la liste complémentaire pour répondre à tous les besoins en cours d'année. De nombreuses écoles en attente d'ouverture n'ont pas obtenu satisfaction. Ce n'est pas acceptable.

Les 9 journées « Education Prioritaire » (pour les collègues en ZEP) seront constituées de :

- 4 journées de formation
- 6 ½ journées de travail en équipe (cycle 3 avec collègue)
- 2 journées « données » aux équipes, en crédit d'heures, pour les réunions le soir

Cela concernera 37 classes, couplées avec la formation CAPA-SH. Cela représente 2 ETP, en terme de remplacement.

Récupération des dépassements des obligations de service, collègues en sous service

Les services ont demandé aux titulaires remplaçants de faire remonter leur situation. A chaque situation signalée, un suivi a été fait des heures rendues. Il n'y a pas eu de bilan chiffré, en raison de la complexité de l'opération.

Dans tous les cas, faire remonter les situations de cette année aux secrétaires de circonscription et auprès de la division du premier degré, et régulièrement (ne pas attendre la fin de l'année). L'IA a rappelé « Les heures seront rendues sur des journées complètes ». Cela sera redit aux IEN.

A l'inverse, certains collègues sont en sous service, mais pas de nombre précis. Sans directive ministérielle ou académique, l'IA ne souhaite pas récupérer ces heures, mais il a besoin de les quantifier. Il y reviendra si besoin.

Pour le SNUDI FO, cette annualisation des obligations de service, dans un sens comme dans l'autre, due à la réforme des rythmes scolaires est inacceptable. Il faut d'urgence revenir à un cadre national qui permette le respect des textes statutaires, en matière d'obligations de service, de temps partiel.

10 mn d'accueil avant la classe :

L'IA a indiqué qu'elles font partie des 35h réglementaires, et que tout enseignant se doit d'être dans l'école.

Pour le SNUDI FO, cette réponse est inacceptable : nos obligations de service sont clairement définies, par décret. La référence au cadre général de la fonction publique (les 35 heures hebdomadaires) ne tient pas. Si le code de l'éducation prévoit bien les dix minutes d'accueil avant la classe, il précise aussi que le service de surveillance est réparti entre les maîtres.

En conséquence, seuls les collègues de service ont l'obligation d'être présents, et ces dix minutes d'accueil font partie des 108 heures.

Problèmes de remplacements dès la rentrée : des collègues nous ont signalé des problèmes de remplacement dès le 1er septembre. L'IA n'en a pas eu connaissance;

½ journées d'info syndicale :

Un nouveau décret a été publié qui restreint le droit (9 heures au lieu des 12 prévus par les textes fonction publique, dont 1/3 seulement autorisé sur le temps de classe).

- 1x1/2 journée sur temps scolaire
- 2x1/2 journées à prendre sur les 108 h

Le SNUDI FO revendique l'intégralité du droit syndical : 12 heures sur temps de service, y compris le temps de classe.

Compte rendu du groupe de travail du 15-09-2014 (Affectations des TRS, temps partiels)

A l'issue de la CAPD d'ajustement des affectations, l'administration a décidé de la tenue d'un groupe de travail chargé d'étudier les possibilités de changement d'affectation des TRS, et de jours de temps partiels.

Les services ont présenté les situations auxquelles ils n'avaient pu apporter de réponse. Le SNUDI FO est intervenu sur les dossiers qui lui avaient été confiés.

Le problème des représentants des personnels dans ce cadre, c'est qu'ils ne disposent que d'une information parcellaire sur les éventuelles possibilités d'échange. Par ailleurs, la gestion du temps de service des TRS, compte tenu des multiples contraintes (temps de décharge des directeurs, obligations de service des TRS, répartition des mercredis matins, affectations des stagiaires...), est devenue mission impossible. Résultat, plus que prévisible, les TRS ont dû boucher les trous et connaissent pour beaucoup les pires affectations de leur carrière : dépassements des 24 heures hebdomadaires, affectations sur deux circonscriptions, multiplication des compléments à effectuer, journées et mercredis sans affectation, à disposition des circonscriptions. Il faudra, nous le savons déjà, ajouter en cours d'année le casse-tête des récupérations des dépassements horaires, à des moments où les besoins en remplaçants seront les plus pressants.

Concernant les TRS sans affectation les mercredis matins, ils doivent se rendre dans leur école de rattachement; en cas de dépassement de service, ils doivent contacter leur IEN, qui évaluera le dépassement global et établira un calendrier de mercredis matins libérés.

Du côté des temps partiels, certains collègues connaîtront des pertes financières importantes en perdant le complément de libre choix d'activité de la CAF, dès lors qu'ils dépasseront les quotités 50% et 80%. Or ils n'auront pas le choix : la quotité travaillée dépend des jours octroyés par l'administration (jours qui ne correspondent pas toujours aux besoins des collègues). Le SNUDI FO a demandé que la quotité initialement souhaitée par les collègues (50 ou 75%) soit appliquée aux 108 heures, ce qui permettait de faire passer la quotité globale sous le seuil fatidique des 50 et 80%. Le ministère s'y oppose. Dans une période de gel salarial, cette décision est inacceptable.

Tout ceci est en très grande partie la conséquence de la réforme des rythmes scolaires. En laissant le champ libre aux municipalités, on a négligé l'impact sur les personnels de l'Education Nationale. Dès le premier groupe de travail sur la mise en œuvre de la réforme, le SNUDI FO 35 avait alerté sur ces difficultés hautement prévisibles. Les tenants de la réforme, avec l'administration, les avaient alors minimisées, demandant même qu'aucune limitation ne soit mise à l'application du décret Peillon. Le SNUDI FO avait raison. Ce n'est pas une consolation. Le SNUDI FO continuera de combattre les lois et décrets de territorialisation de l'école.

Question annexe : la demi journée banalisée du 9 octobre, consacrée à la consultation sur les programmes. Un certain nombre de collègues avaient manifesté leur mécontentement quant aux modalités de mise en œuvre (jeudi 9 octobre après-midi banalisé). Plusieurs propositions alternatives ont été faites : journée de solidarité, mercredi matin banalisé, animations pédagogiques (c'était le choix initial de l'académie, la banalisation d'une demi journée ayant été imposée par le ministère).

L'IA 35 a fait le choix de placer la consultation le mercredi 8 octobre après-midi, demi journée qui se substitue au mercredi 12 novembre après-midi, fixé en compensation du pont de l'ascension.



Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tel : 02.99 65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours
Fax : 02.99.31.64.32 Mail : snudifo35@wanadoo.fr
Site : <http://snudifo35.fr>

SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE

Droit syndical

Participez aux réunions d'informations syndicales du SNUDI FO.

Les nouveaux textes sont en retrait par rapport aux textes généraux de la fonction publique. Ils limitent le droit aux réunions d'informations syndicales à 9 heures, au lieu de 12 par an. Autre restriction : une seule réunion est autorisée sur temps de classe, les deux autres devant être déduites de la partie hors présence élèves des 108 heures.

Le SNUDI FO continue de revendiquer l'intégralité du droit, à savoir 12 heures sur tout le temps de service.

Prochaines réunions d'informations syndicales du SNUDI FO 35

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2014

De 14h30 à 17h30,

dans les locaux du syndicat

35 rue d'Echange à Rennes

MERCREDI 1ER OCTOBRE 2014

De 9h30 à 12h30,

dans les locaux du syndicat

35 rue d'Echange à Rennes

Autre rendez-vous

Mardi 23 septembre 2014 à 18 heures

Conférence - débat

Avec Lydie POREE et Patricia GODARD

Auteurs d' "Histoire et mémoire du féminisme à Rennes", sur le thème :

L'Implication d'André CAHN,

Secrétaire général de l'UD FO 35 dans les années 60 dans la création du planning familial à Rennes. Le débat portera aussi sur la situation passée, présente et à venir des femmes dans le salariat

Une rentrée scolaire sous le signe de l'austérité

Salaires, postes, conditions de travail, statuts : Agir pour faire valoir les revendications

Le premier ministre et le président de la République poursuivent une politique d'austérité sans précédent aggravée par la mise en œuvre du pacte de responsabilité. Ils viennent encore de confirmer, face à tous les salariés et malgré les résultats désastreux de leur politique, qu'ils veulent aller plus vite et plus loin sur cette voie.

La rentrée scolaire et universitaire s'inscrit dans ce contexte avec la poursuite de la mise en place des lois Peillon-Hamon-Fioraso de refondation de l'école et de réforme des universités. Cela se traduit :

- par une nouvelle dégradation des taux d'encadrement et donc des conditions de travail. Malgré les discours du ministre la réalité est qu'il y a plus d'élèves dans chaque classe. La hausse démographique du nombre d'élèves attendus est loin d'avoir été compensée par des créations de postes d'enseignants. Pour les personnels, comme pour les élèves, le seuil de rupture est atteint.
- par la réduction des budgets de fonctionnement des établissements et des crédits pour les frais de déplacement mettant les personnels dans l'incapacité d'assurer leurs missions.
- par la poursuite et l'aggravation de réformes rejetées par les personnels (rythmes scolaires, abrogation du décret de 1950, fusion d'université, ...). Ces contre réformes mettent en place une école des territoires à la place de l'école de la République et se heurtent aux statuts de toutes les catégories de personnels. Elles vont être aggravées par la réforme territoriale.
- par la poursuite de la mise en place des conseils écoles-collèges et du dispositif « plus de maîtres que de classes », par la poursuite des fusions d'universités, le gouvernement s'obstine contre l'école et les personnels alors que ces mesures sont caractérisées comme néfastes par des rapports des inspecteurs généraux ou rejetées par toutes les instances de consultation.
- enfin, par le maintien au moins jusqu'en 2017 du gel des salaires que les fonctionnaires subissent depuis 2010.

Il s'agit d'un désastre programmé. Le gouvernement en porte l'entière responsabilité, les personnels sont à bout. Le fonctionnement même du service public est menacé.

La fédération Force Ouvrière de l'enseignement se félicite de la position prise par la confédération FO, avec la CGT, de quitter la conférence sociale du mois de juillet qui n'avait d'autre objectif que d'associer les organisations syndicales, sous prétexte de « dialogue social », à la politique du gouvernement.



L'urgence est de répondre aux revendications et d'ouvrir des négociations :

- création de tous les postes nécessaires dans l'enseignement, les universités et les services administratifs, de santé et sociaux ;
- augmentation des salaires : augmentation de 8 % de la valeur du point d'indice et attribution de 50 points d'indice pour tous ;
- arrêt de la réforme des « rythmes scolaires », abandon de la casse des décrets statutaires qui protègent les personnels (notamment décret de 1950 dans le second degré...);
- abrogation de la masterisation des concours qui tarit les possibilités de recrutement de professeurs ;
- arrêt du démantèlement/régionalisation de la formation professionnelle et des services d'orientation pour leur substituer la généralisation de l'apprentissage sous le contrôle des patrons et des régions.

Le pacte de responsabilité et la réforme territoriale s'opposent frontalement à ces revendications : ils doivent être abandonnés.

La FNEC FP FO appelle les personnels à participer aux assemblées de rentrée organisées par ses syndicats à tous les niveaux : écoles, établissements, universités, services.

Il s'agit, par l'action commune quand cela est possible, de préparer le rapport de force et de prendre les initiatives pour faire aboutir les revendications.

La différence c'est notre indépendance

Du 27 novembre au 4 décembre

**votez et faites voter
 FORCE OUVRIERE**

« Il faut sauver le service public »

Notre confédération travaille depuis début 2013 sur un document relatif aux services publics de proximité, dans les trois versants de la Fonction Publique (État, Hôpital, Collectivités, Opérateurs) et au niveau des organismes sociaux.

Sur le même principe que le « *Livre noir de la RGPP* », réalisé et diffusé par l'organisation en septembre 2011, ce document a pour but de rappeler nos positions et revendications pour la défense des missions du service public républicain, notamment en repartant d'exemples concrets au plus proche des usagers et des fonctionnaires et agents publics.

En dix ans, alors que la population française a augmenté de 4,2 millions de personnes, alors que nous traversons une crise sans précédent, les services publics – fondement de notre République, qu'ils rendent accessible pour tous les citoyens – ont été considérablement amputés.

Le système social qui fait la force du « modèle français » est remis en cause. Sous toutes ses formes (pompiers, hôpitaux, administrations, organismes sociaux...). Le service public en est affaibli, et c'est une société de services, marchands, à plusieurs vitesses, qui se dessine.

Avec force, en se fondant sur des exemples concrets, locaux et chiffrés, Jean-Claude Mailly rappelle la nécessité d'un service public égalitaire et républicain, fondé sur le maillage du territoire, porté et incarné par des femmes et des hommes au plus près des besoins des citoyens.

« Faire des économies en bradant la République et en supprimant des collectivités n'est pas admissible . »

Ouvrage à paraître le 1^{er} octobre 2014.

Intitulé « Il faut sauver le service public », il est édité, publié et diffusé par Librio. Il sera en vente en librairies et relais presse .



		Prix de la carte 2014 = 18,50 € + prix du timbre mensuel :										
Echelon		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PROFESSEURS DES ECOLES												
Stagiaire, Adjoint, ASH, PEMF		12,20	12,66	13,27	13,88	14,49	15,30	16,11	17,17	18,23	19,59	20,95
Chargé d'école					14,04	14,65	15,46	16,27	17,33	18,39	19,75	21,11
Directeur d'école 2-4 cl					14,35	14,96	15,77	16,58	17,64	18,70	20,06	21,42
Directeur d'école 5-9 cl					14,80	15,41	16,22	17,03	18,09	19,15	20,51	21,87
Directeur d'école 10 cl et +					15,10	15,71	16,52	17,33	18,39	19,45	20,81	22,17
Hors Classe						22,40	23,96	25,63				
INSTITUTEURS												
Adjoint								13,35	13,96	14,57	15,48	16,84
Chargé d'école								13,48	14,09	14,70	15,61	16,97
Directeur d'école 2-4 cl								13,81	14,42	15,03	15,94	17,30
Directeur d'école 5-9 cl								14,11	14,72	15,33	16,24	17,60
Directeur d'école 10 cl et +								14,32	14,93	15,54	16,45	17,81
Spécialisé ASH, IMF								13,65	14,26	14,87	15,78	17,14
Spécialisé IMFAIEN								14,42	15,03	15,64	16,55	17,91

Enseignant à temps partiel : prix du timbre au pro rata de la quotité (mi-temps = 50% du timbre...)
 Etudiant, Assistant d'Education, EVS, AVS = 60,00 € l'année (carte incluse)
 Retraité = timbre à 10,68 € (intégrant les 14,12 € de la vignette UCR)

Le règlement des cotisations peut être effectué par chèque à l'ordre du **SNUDI-FO 35**

- ☞ En un seul versement → 1 carte + 12 timbres ; chèque daté du jour de l'adhésion.
- ☞ En plusieurs versements selon votre convenance → ou plusieurs chèques envoyés en même temps en indiquant au dos des chèques la date d'encaissement (celle-ci sera respectée).
- ☞ Par prélèvement automatique → **Un chèque pour la carte** afin de matérialiser votre adhésion ; joindre un RIB et nous vous ferons parvenir l'imprimé adéquat.

66 % de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt sur le revenu.

Votre carte vous parviendra ultérieurement.

Un reçu fiscal vous sera adressé en temps utile (conservez le précieusement, il ne peut être établi de double).



(Merci de compléter toutes les rubriques suivantes ; l'ensemble des informations demandées nous est indispensable)

Bulletin d'adhésion et de renouvellement 2014	Date :
NOM - Prénom :	Instituteur / P.E.
Fonction (ADJ, DIR (... classes), ASH, etc.) :	Echelon :
Adresse personnelle :	
Code postal - Ville : Téléphone :	
Courriel :	
Etablissement d'exercice et son adresse :	
(+ circonscription)	
<input type="checkbox"/> J'adhère au SNUDI-FO : je paie en versement(s) une carte à 18,50 € et timbres mensuels à € l'unité soit un total de €.	
<input type="checkbox"/> J'ai déjà payé ma carte annuelle au SNUDI-FO et je paie en versement(s) timbres mensuels à €.	
<input type="checkbox"/> J'adhère au SNUDI-FO, j'opte pour le prélèvement automatique et je paie une carte à 18,50 € ; le prélèvement mensuel sera de €.	